

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE TENUE LE 14 AOÛT 2023 ET PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR DAVID LAVOIE, VICE-PRÉSIDENT.

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Marie-France Bélanger, parent district # 1 (par vidéoconférence)

Monsieur David Lavoie, parent district # 3

Monsieur Yan Bouchard, parent district # 4 (par vidéoconférence)

Madame Stéphanie Saint-Gelais, parent district # 5

Monsieur Dave Breton, personnel

Madame Patricia Lavoie, personnel

Madame Geneviève Lévesque, personnel

Madame Josée Mailloux, membre de la communauté

Monsieur Carl Prévèreault, membre de la communauté

Monsieur Luc Rioux, membre de la communauté

PARTICIPENT :

Madame Nadine Desrosiers, directrice générale

Monsieur Maxime St-Pierre, secrétaire général par intérim

1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 La séance est ouverte à 19h03.

1.2 Assermentation – Une nouvelle administratrice
Notre nouvelle administratrice qui sera sur le poste de membre du personnel de soutien ne peut pas être présente à cette séance pour son assermentation.

1.3 Nouveaux mandats pour deux administrateurs.

M. Yan Bouchard et Mme Geneviève Lévesque débutent un nouveau mandat de 3 ans.
Nous les remercions pour leur engagement.

1.4 Élections – président
Les membres du conseil d'administration sont invités à désigner, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président. Monsieur Yan Bouchard est le seul parent désigné parmi les membres. Il est donc élu par acclamation.

CA-2023-08/01 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Josée Mailloux et résolu unanimement de nommer M. Yan Bouchard à titre de président du conseil d'administration ;

M. David Lavoie préside la suite de la rencontre puisque M. Yan Bouchard est présent par vidéoconférence.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES

CA-2023-08/02 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Josée Mailloux et **RÉSOLU** à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2022

CA-2023-08/03 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Patricia Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du 19 juin 2023 sans modification.

3.1 Suivis du procès-verbal

Aucun suivi.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public lors de la séance.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA ET DES COMITÉS

5.1 Rapport du président

M. Yan Bouchard souligne qu'il débute son nouveau mandat et, étant nouvellement réélu, il n'a pas d'information à rapporter.

5.2 Gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a eu lieu dernièrement.

Mme Stéphanie Saint-Gelais sera désormais membre de ce comité.

5.3 Vérification

Mme Chantal Gagnon a présenté un budget équilibré de 101 880 305 \$ qui doit être approuvé lors de la séance, le comité de vérification recommande d'approuver ce budget.

5.4 Ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu dernièrement.

6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Attestation de la Directrice générale

Mme Nadine Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au CA reflètent fidèlement la situation financière du Centre de services scolaire.

6.2 Plan d'engagement vers la réussite

Mme Nadine Desrosiers a été interpellée par un employé du Ministère suivant l'envoi de notre PEVR lui expliquant qu'il y a un élément qui n'est pas accepté de leur côté. La problématique, selon le Ministère, concerne la section des projets particuliers avec les cibles à atteindre. Mme Desrosiers leur a répondu qu'actuellement, avec les informations disponibles, ces projets particuliers pourraient venir couper du temps d'enseignement. Il est possible de retravailler ce point, mais il manque des informations et des données concernant le bien-être des élèves à l'école. M. Bouchard souligne que si le Ministère ne veut pas des PEVR tous semblables, qu'il laisse travailler les gens en place sur leur projet. De plus, les administrateurs encouragent Mme Desrosiers à poursuivre les démarches telles que présentées en juin dernier.

6.3 Dossiers clés

Mme Nadine Desrosiers informe les membres sur les dossiers suivants :

- Nos travaux de rénovation et d'entretien ne se sont pas passés comme prévu, considérant les grèves dans l'Ouest canadien amenant des délais importants pour recevoir le matériel nécessaire à la réalisation des projets. M. Stéphane Dumont, directeur des ressources matérielles, communiquera avec les directions d'école concernées pour établir un plan pour l'utilisation des installations ;
- En suivi de l'analyse des coûts du transport du midi avec les transporteurs, nous avons dû couper le transport du midi pour le secondaire puisqu'il n'y a pas assez d'élèves qui utilisent le service et que les coûts sont exponentiels ;
- La pénurie de main-d'œuvre est toujours importante pour les différents corps d'emploi ;

- Les négociations nationales avec les syndicats sont en cours. Il faut s'attendre à la manifestation de moyens de pression pour l'automne prochain, car il n'y a pas d'avancement dans les discussions actuellement;

7. DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 Modification de la structure administrative des cadres

En suivi au processus d'entrevues pour le remplacement du poste de coordonnateur en formation professionnelle

CONSIDÉRANT le processus d'entrevues réalisé en juin dernier ;

CONSIDÉRANT le profil de la personne retenue ;

CONSIDÉRANT les responsabilités additionnelles qui seront dévolues à la personne occupant le poste de contremaître ;

CONSIDÉRANT les échanges avec la présidente de la section locale de l'AQCS ;

CA-2023-08/04

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Mailloux et **RÉSOLU** à l'unanimité de modifier la structure administrative afin de modifier le poste de contremaître pour un poste de régisseuse à la formation professionnelle.

8. SERVICES ÉDUCATIFS

8.1 État de situation de l'organisation scolaire 2023-2024

Mme Nadine Desrosiers mentionne que l'organisation scolaire se déroule bien dans l'ensemble de nos écoles. La clientèle prévisionnelle est stable présentement, mais en légère baisse depuis l'automne 2022. Actuellement, nous passons de 4 341 élèves en 2022 à 4 306 élèves au prévisionnel en 2023.

Quelques ajouts ont été apportés depuis la première distribution des ressources du mois de mars :

- Mgr-Bélanger : 1 poste préscolaire 5 ans
- St-Coeur-de-Marie (Baie-Comeau) : 1 poste au primaire
- Bois-du-Nord : 1 poste au primaire
- Sainte-Marie : 1 poste pour du coenseignement (en partie avec le budget-école)
- Les Dunes : 1 poste pour préscolaire 4 ans et 1 poste au primaire
- Polyvalente des Rivières : 1 poste EHDAA (en partie avec le budget-école)

Pour l'année 2023-2024, une classe d'accueil est ouverte à l'école Bois-du-Nord afin de mieux desservir les nouveaux arrivants des 2^e et 3^e cycles du primaire. Une seconde classe sera ouverte au secondaire à moyen terme.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Adoption du plan d'effectifs EHDAA

Mme Nadine Desrosiers présente aux membres du CA le plan d'effectifs pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), qui a fait l'objet d'une consultation auprès des instances syndicales comme l'exige la convention collective.

CA-2023-08/05

IL EST PROPOSÉ par M. David Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le plan d'effectifs EHDAA tel que déposé.

10. RESSOURCES MATÉRIELLES

Pas de sujet.

11. RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Régime d'emprunt à court terme 2023-2024

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de l'Estuaire (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et en établir les caractéristiques et limites;

ATTENDU QUE, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre, pour chacun des Projets, par le ministre de l'Éducation, conformément à la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3) et à la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), est initié par cette dernière et, à la demande de la SQI, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CA-2023-08/06

IL EST EN CONSÉQUENCE PROPOSÉ par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité :

1. QUE, sous réserve des autorisations requises du ministre de l'Éducation, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
2. QUE ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, incluant les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les caractéristiques et les limites suivantes :

- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies ou de convention de marge de crédit à conclure;
 - c) le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants prévus aux autorisations données de temps à autre par le ministre de l'Éducation.
3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;
 4. QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (SQI), soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;
 6. QUE, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la SQI, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;
 7. QUE la directrice générale Madame Nadine Desrosiers et la directrice générale adjointe Madame Lucie Bhérer de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;
 8. QU'en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, la directrice des ressources financières Madame Chantal Gagnon de l'Emprunteur, soit autorisée, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;
 9. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

11.2 Adoption du budget 2023-2024

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., -c-l-13.3), le Centre de services scolaire de l'Estuaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 544 366 \$ a été établi en prenant en considération:

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 55 354 563 \$;
- Un nombre de 17 456 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0.0973 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2023-2024.

CA-2023-08/07

IL EST PROPOSÉ par M. Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2023-2024, prévoyant des revenus de 101 880 305 \$ et des dépenses de 101 880 305 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

12. RESSOURCES INFORMATIQUES

Pas de sujet.

13. TRANSPORT SCOLAIRE

Pas de sujet.

14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

14.1 Cession du terrain de l'ancienne école McCormick

M. Carl Prévèreault se retire de la séance considérant une apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT que le terrain de l'ancienne école McCormick, sis au 30 avenue Mance, est vacant depuis avril 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier processus de vente a été entamé en 2016-2017, avec l'approbation du conseil des commissaires et du ministère de l'Éducation, sans aboutir devant l'absence d'offres sérieuses et raisonnables ;

CONSIDÉRANT que la clientèle du Centre de services scolaire de l'Estuaire est en décroissance et qu'elle le sera dans les prévisions des prochaines années ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires de l'Estuaire n'a pas besoin de ce terrain;

CONSIDÉRANT les présentes négociations avec la Ville de Baie-Comeau qui ont un besoin d'espace pour y loger des travailleurs sur son territoire ;

CA-2023-08/08

Il est **PROPOSÉ** par M. Dave Breton et **RÉSOLU à l'unanimité des membres présents** de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, pour conclure la vente du terrain vacant sis au 30 avenue Mance, Baie-Comeau (lot 5915716 – anciennement l'école McCormick) par le Centre de services scolaire de l'Estuaire à la Société d'expansion de Baie-Comeau pour la somme de 100 000 \$.

14.2 Adhésion obligatoire à Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT l'obligation du centre de services scolaire d'adhérer à Éco Entreprises Québec par règlement;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire notre déclaration annuelle sur les matières mises en marché au Québec durant l'année 2023 ;

CA-2023-08/09

Il est **PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité de mandater M. Maxime St-Pierre, secrétaire général par intérim, à faire le nécessaire pour l'adhésion du Centre de services scolaire de l'Estuaire à Éco Entreprises Québec.

15. QUESTIONS DIVERSES

15.1 Comité de travail

Nous avons reçu l'avis juridique de M^e Sirois de chez Morency Avocats au sujet de nos obligations vis-à-vis les projets d'école alternative, qui seront présentés en comité de travail en plus d'une mise à jour du dossier de l'école Mgr-Labrie et la fermeture possible en 2024. Une rencontre est fixée au 23 octobre 2023 à 17h30.

16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS

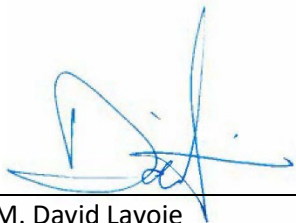
Le calendrier 2023-2024 est déposé pour que les administrateurs en prennent connaissance.

17. HUIS CLOS

Non requis.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CA-2023-08/010 M. Yan Bouchard propose la levée de la séance à 20h20.



M. David Lavoie
Vice-Président du conseil d'administration



Me Maxime St-Pierre
Secrétaire général par intérim